

NOUVELLES

CSN

Numéro 362

21 mai
1993



**C'est l'été.
Maudite chaleur!**

Page 3

Numéro

362

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour modifier le nombre de copies reçues:

CSN distribution,
1601 de Lorimier,
Montréal
H2K 4M5.
(514) 598-2233

Rédaction:

514-598-2159

Numéro central:
598-2121

3
**C'est l'été.
Maudite
chaleur!**

Il fait beau, il fait chaud. Cela est bien agréable pour certains, mais d'autres en souffrent considérablement durant toute leur journée de travail, et c'est leur coeur qui en subit les contre-coups. Pourtant, il existe des solutions, comme le démontrent les exemples de la buanderie de l'hôpital Sainte-Justine et de la papetière Abitibi-Price, à Alma.

6
**Les
techniciennes
médicales
sonnent
l'alarme**

Les techniciennes médicales ont l'impression de faire partie d'une chaîne de montage où on oublie que le produit fini servira à donner un diagnostic à un patient.

8
**Le Baron sous
expérience**

L'histoire de la prise en charge par le syndicat de l'organisation du travail dans un hôtel de l'Estrie.

10
**Un décret
tentaculaire**

Daniel Johnson, avec son décret fixant les conditions de travail des salariés des secteurs public et parapublic pour les deux prochaines années, s'attaque à plus de 50% des syndiqués.

14
**D'un Québec
français à une
province
franco-anglaise**

«C'est toute l'économie de la Charte de la langue française qui passe au ha choir. Il faut arrêter le gouvernement libéral qui veut revenir à la loi 63 et à la loi 22», a déclaré le président de la CSN, Gérald Larose, à propos du bill 86.

Coordination
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Benoit Allaire
Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations
Jacques Guay
Michel Tremblay
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

**Conception
graphique**
Jean Gladu

**Mise en page
électronique**
Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Photographe
Alain Chagnon
Michel Giroux

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Les travailleurs
et travailleuses
syndiqués CSN
de L'Imprimerie
L'Éclaireur
de Beauceville

Les syndicats
ont l'autorisation
(et notre
encouragement)
de reproduire
le contenu
de
NOUVELLES CSN
dans
leur journal.

AUGUSTIN LA GAFFE ...



GARNOTTE

Le sang chaud, mais pas trop!

Par Lucie Laurin

**Quand on a tellement chaud que la sueur dégouline jusque dans les yeux et la bouche;
quand on se sent prêt à toutes les bassesses pour avoir un peu d'eau;
quand les mains et les pieds font mal à force d'être rouges et enflés;
quand on se sent les jambes tellement molles qu'on meurt d'envie
de s'étendre là, au pied des machines...**

**Alors, on n'a pas besoin d'un thermomètre pour nous donner raison
de trouver les conditions de travail insupportables.**

Toute la question est de faire comprendre ça à l'employeur.

Lorsque l'on se trouve dans des conditions de chaleur intense, et qu'en plus on effectue un travail qui requiert un effort physique — ce qui augmente la chaleur interne —, c'est le coeur qui en subit les contrecoups. C'est ce qu'a démontré une



Sylvie Bédard

recherche effectuée par Sylvie Bédard et Carole Brabant, étudiantes en biologie à l'UQAM, sur des préposées aux calandres à la Buanderie centrale de Montréal, sous le titre "Le travail dans une ambiance thermique modérément chaude".

L'organisme humain, cette merveille d'adaptabilité, fait, si l'on peut dire, des pieds et des mains pour maintenir sa température constante à 37°C lorsque la chaleur ambiante et interne est trop élevée. Entre autres, en redistribuant le sang davantage vers la périphérie du corps, tous vaisseaux dilatés, afin de le refroidir au maximum; un processus que vient compléter la transpiration, qui refroidit la

peau par l'évaporation de la sueur.

Mais il y a des limites à ne pas franchir. Si on transpire trop, on se déshydrate et on perd du sel, ce qui provoque un déséquilibre dans tout l'organisme; le sang s'épaissit, et le coeur doit forcer davantage; le sang étant redistribué vers la périphérie de l'organisme, les organes internes sont mal irrigués, ce qui peut provoquer des crampes; le stress et l'épuisement apparaissent; la pression peut chuter, causant des étourdissements, des nausées, des palpitations; plus grave encore: un coup de chaleur peut se produire, entraînant possiblement le délire et le coma.

Un bon système de refroidissement

Les étudiantes de l'UQAM ont mesuré les températures à la buanderie: elles ont trouvé des maximums de 34°C en été, des

températures radiantes (dégagées par les machines) maximales de 37°C et des taux d'humidité pouvant atteindre 88% en été. Pendant ce temps, la température interne des travailleuses s'est maintenue remarquablement constante, n'ayant jamais atteint 37,6°C, tandis que celle de la peau n'a jamais dépassé 36,5°C.

Un signe que les mécanismes de refroidissement du corps ont bien fonctionné. Mais en mesurant le rythme cardiaque, les chercheuses ont enregistré des moyennes de 94 battements/minute avec des maximums pouvant atteindre 130 et même des pointes de 170 pendant quelques minutes, alors que la normale est de 72 battements/minute. C'est donc le coeur qui fournit un effort supplémentaire lorsque la chaleur devient intense. Et les travailleuses qui ressentent une grande fatigue ont toutes les raisons de s'en plaindre.

Que faire lorsqu'il fait trop chaud?

1. Il faut boire beaucoup d'eau pour remplacer celle que l'on perd par la transpiration. Il faut aussi remplacer le sel qui se retrouve dans la sueur. Des jus de fruit sont recommandés.
2. Vous avez le droit d'arrêter de travailler lorsque la chaleur dépasse certaines limites. Le règlement sur la qualité du milieu de travail prévoit des périodes d'arrêt de travail lorsque certaines conditions sont réunies. Le service du génie industriel de la CSN peut vous informer sur les démarches à effectuer.
3. Le syndicat doit amener l'employeur à éliminer le danger à la source, c'est-à-dire isoler les sources de chaleur, et si cela s'avère impossible, assurer une climatisation des lieux ainsi qu'une bonne ventilation.

Bon été!

Bien des choses ont changé

À la buanderie de l'hôpital Sainte-Justine,
les travailleurs et travailleuses ont, à maintes reprises,
exercé des droits de refus,
bien avant que la loi ne les y autorise.

*«Quand la chaleur devenait suffocante, l'employeur arrivait
avec ses instruments de mesure; mais personne
n'avait confiance dans ces instruments-là.
Ni, d'ailleurs, dans les normes du gouvernement.
Les gens disaient: le gouvernement, il va attendre
qu'on soit mort pour mettre des normes acceptables.»*

«La confiance, elle était dans ce que nous sentions. Alors, nous arrêtons de travailler, et l'employeur disait aux contremaîtres: renvoyez-les!», raconte Louis-

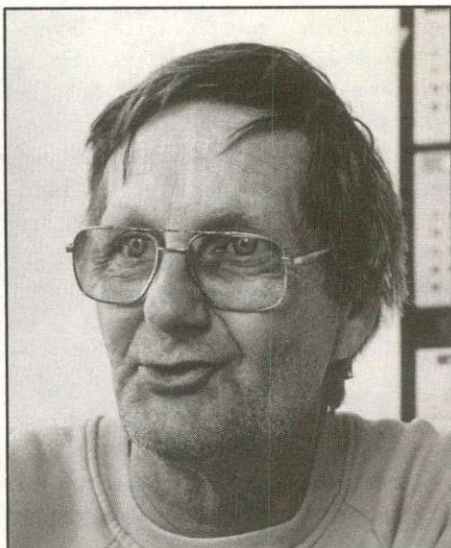
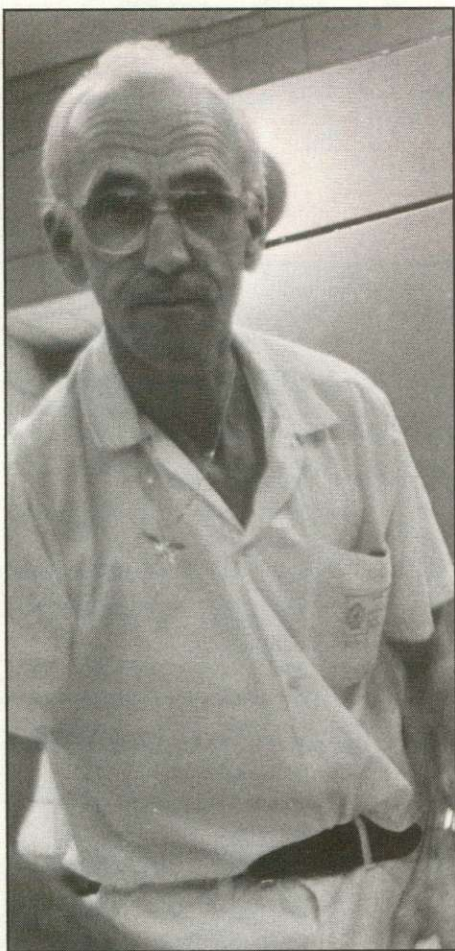
Marie Fortin, vice-président du syndicat des employé-es généraux de l'hôpital Sainte-Justine et représentant du secteur des buanderies depuis 19 ans.

«Ça n'était pas drôle, il y a 20 ans, quand il faisait au-dessus de 90°F (32°C). Ça suait! Ça dégoûtait! Et il y avait la charpie qui nous collait partout, qui nous entraînait par le nez, par la bouche. Les gens avaient mal dans la gorge et dans les sinus.»

À cette époque, la buanderie comptait 5 immenses lessiveuses dont la cuve, ouverte, laissait échapper une vapeur qui réchauffait l'atmosphère, en plus des calandres (machine à rouleaux qui sert à lisser les étoffes) et des sècheuses. Et aucune climatisation ni ventilation.

Bien des choses ont changé

Bien de l'eau a coulé sous les ponts depuis. La buanderie de l'hôpital Sainte-Justine est maintenant l'une des plus



Louis-Marie Fortin



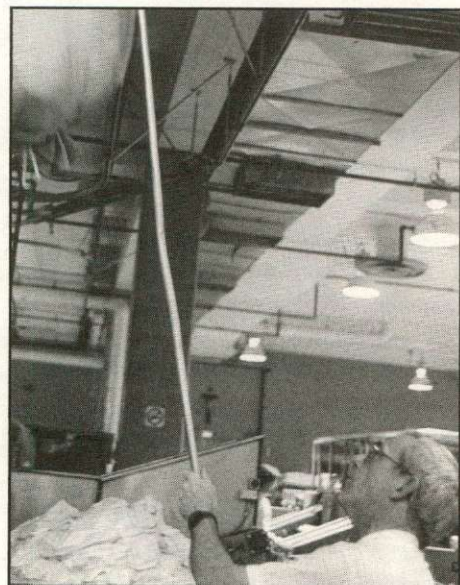
modernes du secteur hospitalier. Un système de ventilation a d'abord été installé pour nettoyer l'air des poussières qu'il contient, ainsi qu'un système de climatisation, sensé maintenir la température entre 72 et 78°F (22 et 25°C).

En 1990, des lessiveuses totalement fermées ont remplacé les vieilles machines à laver. Des canalisations ont été aménagées sur les toits pour évacuer l'air chaud provenant des séchoirs. Il aurait fallu installer en même temps un nouveau système de ventilation et de climatisation adapté à la nouvelle machinerie. Mais l'employeur s'est arrêté là et depuis, il améliore la ventilation et la climatisation à la pièce.

Les conditions de travail à la buanderie de l'hôpital Sainte-Justine sont tout de même parmi les moins pires de tous les centres hospitaliers. Mais elles résultent d'un travail syndical soutenu. *«Autrefois, quand la température montait à 88°F (31°C), ce qui se produisait régulièrement en été, on rentrait à la maison et l'hôpital payait. Aujourd'hui, en été, on commence à 6 heures 30 et on finit à 14 heures 30; de cette façon, on évite les moments les plus chauds de la journée, au milieu de l'après-midi.»*

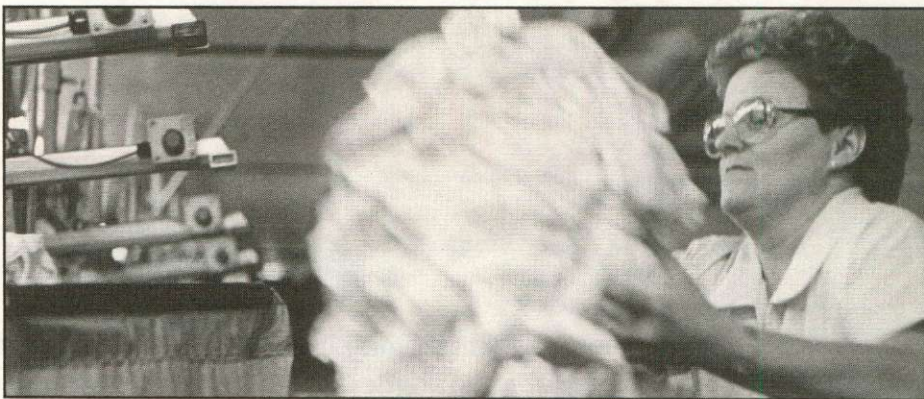
Le syndicat a profité de l'arrivée de la nouvelle machinerie, en 1990, pour réclamer des améliorations aux conditions de travail et éliminer les travaux forçants. Des tapis ont été installés partout où les gens doivent travailler debout. Les chariots fixes ont été remplacés par d'autres qui montent automatiquement à mesure qu'on les vide, ce qui évite de se pencher. Des grillages isolent maintenant les machines, empêchant tout contact avec les personnes qui circulent autour. Des micas, qu'on ajoute en été, bloquent les rayons trop ardents du soleil.

«Les employé-es ne laissent pas passer grand chose. Quand ils exercent un droit



de refus, l'employeur règle avant que la CSST s'en mêle. Après tout, la moyenne d'âge et d'ancienneté à la buanderie est assez élevée. L'employeur sait qu'ils ne

vont pas arrêter de travailler pour rien. Mais ils ne veulent pas crever là non plus!», fait remarquer Louis-Marie Fortin.



Abitibi-Price d'Alma

Preuves en main!

«Quand nous avons exercé notre droit de refus qui nous a permis de gagner, nous avons en main les preuves que les normes de chaleur étaient dépassées: l'inspecteur de la CSST n'a pas pu s'objecter en voyant notre étude, paritaire au surplus!», déclare Raynald Lapointe, papetier et responsable du dossier santé-sécurité à l'exécutif du Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

C'est en 1988, à la suite de l'introduction d'un nouveau processus de séchage du papier à la papetière Abitibi-Price d'Alma, que le syndicat CSN commença à réclamer une étude après avoir reçu de multiples plaintes des travailleurs. La température ambiante pouvait atteindre 105°F (40°C) et la température radiante, 115 à 120°F (46 à 49°C).

L'étude fut finalement menée au printemps 1990 par l'hygiéniste de l'employeur et Raynald Lapointe, représentant à la prévention. Une évaluation rigoureuse de tous les postes de travail permit de prouver que cinq d'entre eux dépassaient la norme gouvernementale de 30 WBGT, une mesure qui tient compte à la fois de l'humidité, de la température sèche et de la température radiante.

«Une fois les résultats connus, l'employeur refusa de les appliquer. Ça coûtait trop cher, qu'il disait. Au lieu d'un système de refroidissement, il nous pro-

posait un travailleur additionnel. Ce qui ne changeait pas grand chose.

«Alors, un soir de l'été 1990, l'humidité était suffocante; les travailleurs ont dit: on ne travaille pas dans ces conditions-là! Ils ont arrêté les machines. Nous avons demandé que l'inspecteur de la CSST vienne vérifier. Quand il est arrivé, nous lui avons montré notre étude; il a été très impressionné...»

L'employeur n'avait plus le choix. Il fut enjoint par l'inspecteur de respecter les normes, soit en éliminant la chaleur à la source, soit en ajoutant un nombre suffisant de travailleurs, ce qui se serait traduit par des périodes de travail de 4 heures chacun, une solution impensable.

Dès l'automne 1990, le système de refroidissement était installé. Depuis, *«c'est chaud, c'est certain, mais on est beaucoup plus confortables, commente Raynald Lapointe. À 27, 28 WBGT, on est en-dessous des normes!»*

Les techniciennes médicales sonnent l'alarme

Par Jacinthe Pilon

Les techniciennes médicales ont l'impression de faire partie d'une chaîne de montage où on oublie que le produit fini servira à donner un diagnostic à un patient.

Lorsqu'il y a un manque de contrôle sur la qualité des résultats à cause du rythme de la production et du manque de formation dans les hôpitaux, il faut sonner l'alarme.



Le SPTM-CSN a présenté le contenu du colloque en conférence de presse. De gauche à droite: Gaetan Imbeault, Suzanne Clément, Joanne Gravel, Ginette Thériault, Mario Couture et Bruno Leblanc.

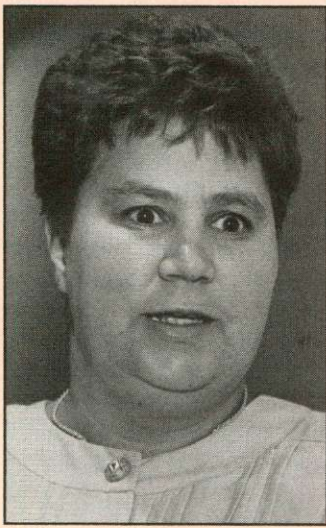
Les techniciennes doivent produire à un rythme effréné en utilisant des technologies médicales qu'elles ne contrôlent pas toujours, faute de formation adéquate. Parfois, derrière leurs appareils informatisés, il arrive qu'elles effectuent des analyses, examens et traitements, en exécutant une partie de leur travail comme des automates, en sachant sur quels boutons pousser, mais sans comprendre l'entièreté du processus.

Surcharge de travail

De fait, la réalité est que si les nouvelles technologies donnent de meilleurs résultats, permettent de développer des champs nouveaux et modifient les méthodes de travail, en contrepartie, elles ne permettent pas nécessairement de sauver du temps car le nombre d'analyses à réaliser a augmenté.

Le problème: les employeurs obligent à une plus grande performance et à un rythme de travail plus rapide, sous prétexte que les nouveaux appareils font une partie du travail auparavant fait manuellement. On observe une augmentation du temps de préparation et une diminution du temps d'analyse, d'examen et de traitement, mais les techniciennes doivent sortir les résultats plus rapidement et faire plusieurs choses à la fois.

La rythme et la surcharge de travail peuvent multiplier les risques d'erreurs, comme l'explique Johanne Gravel, technicienne en laboratoire et responsable du comité des changements technologiques pour le Secteur professionnel des technologies médicales (SPTM) de la CSN. «À cause de la production, tu peux faire une erreur sur l'identité du patient, tu peux interchanger les tubes, tu n'as pas toujours le temps de comparer les résultats de



Johanne Gravel

différentes analyses. Nous n'avons plus le contrôle sur notre savoir. On est comme sur une chaîne de montage où il faut produire des résultats, mais on ne manipule pas des boîtes de conserve.»

Cette situation occasionne également des problèmes de santé-sécurité: d'ergonomie (gestes répétitifs, mauvaises postures) et de contamination. Les techniciennes travaillent avec des liquides biologiques et des réactifs susceptibles de les contaminer. Suzanne Clément, technicienne de laboratoire à

l'Hôpital Santa-Cabrini et présidente du SPTM: «*Nous manipulons du sang, en biochimie. Le sida et surtout l'hépatite B ont causé des infections dans les laboratoires.*» D'ailleurs, une technicienne de laboratoire au Centre hospitalier de Dolbeau est décédée, en 1991, des suites d'une méningite contractée quelques jours après avoir manipulé des spécimens contenant des méningocoques.



Suzanne Clément

Les techniciennes n'exagèrent pas quand elles décrivent cette situation. Elle a été constatée dans une étude du Service de la recherche de la CSN, *Changements technologiques et organisationnels dans le secteur des technologies médicales*, et qui a été rendue publique par le SPTM, qui regroupe quelque 1700 techniciennes oeuvrant dans les divers champs d'activité des laboratoires, de la radiologie, de la radiothérapie, de la médecine nucléaire, de l'électrophysiologie médicale et du génie biomédical. L'étude

était d'ailleurs à l'origine de leur colloque qui s'est déroulé les 13 et 14 mai à l'Hôpital Sainte-Justine.

Formation inadéquate

La recherche indique également que la formation liée aux changements technologiques est inadéquate. Suzanne Clément raconte que les analyses sur des spécimens biologiques, tels l'urine, le sang ou des organes, qu'elle effectuait manuellement dans le passé sont maintenant faites à l'aide d'appareils. «*Les techniques ont été automatisées, cela nécessite que tu connaisses ton appareil et que tu fasses l'apprentissage de l'informatisation du système, ce qui n'est pas prévu dans la formation de base. Il ne faut pas se limiter à un rôle d'exécutante; il faut comprendre le fonctionnement de l'appareil pour être en mesure d'évaluer, de façon adéquate, les résultats.*»

Les techniciennes déplorent donc que la formation liée spécifiquement aux changements technologiques soit donnée sur le tas et dans des conditions où les formatrices doivent accomplir leurs tâches quotidiennes tout en initiant les techni-

ciennes. Les formatrices sont souvent stressées par la surcharge de travail, voire épuisées professionnellement.

De plus, il est à noter que la formation sur les changements technologiques n'est pas accessible aux travailleuses occasionnelles, lesquelles représentent 50% des membres du Secteur professionnel des technologies médicales. Elles sont marginalisées dans un certain nombre de tâches.

Les techniciennes médicales ne sont pas impliquées dans la réorganisation technologique et organisationnelle et ne sont pas consultées lors des processus de changements technologiques. Cela les démotive. Comme l'indique Suzanne Clément: «*Un jour, un nouvel appareil arrive dans ton service sans aucune consultation préalable. Ce qui intéresse la direction, c'est la rationalisation comme forme de gestion: le coût de l'appareil versus les coupures que cela lui permettra d'effectuer dans le personnel afin d'atteindre une plus grande productivité.*»

La fameuse hiérarchie organisationnelle est très présente, dans les hôpitaux. Il en est de même lorsqu'il s'agit de la formation. Ainsi, la chef technicienne transmet l'information qu'elle a reçue à la coordonnatrice qui, elle, l'achemine vers les techniciennes.



Ginette Thériault

Déshumanisation des services

L'absence de formation adéquate et la peur de faire des erreurs graves, combinées à la surcharge de travail, font que de plus en plus de techniciennes quittent leur travail. D'autre part, de moins en moins de jeunes sont intéressés à prendre la relève en raison de la dévalorisation de la profession. Par conséquent, selon l'auteure de l'étude, la sociologue Ginette Thériault, du Service de la recherche de la CSN, nous risquons d'avoir à faire face à une

pénurie de techniciennes au Québec, à court et à moyen terme. Déjà, on enregistre une pénurie de main-d'oeuvre en radio-oncologie.

Ginette Thériault prédit une déshumanisation sans précédent des services si les choses ne changent pas: «*Si la tendance à la précarité continue, si le manque de formation persiste, on va aller vraiment vers des services de piètre qualité. On ne pourra plus garantir des analyses qui présenteront des résultats conformes. On ne sauve pas d'argent lorsqu'il faut faire revenir un patient à cause d'une erreur dans un test.*»

Formation continue accessible à toutes, élimination de la surcharge de travail, participation à l'organisation du travail, définition des tâches, équité salariale et réévaluation de l'emploi, réaménagement du temps de travail, solutions aux problèmes de santé et sécurité, valorisation de la profession sont quelques-uns des éléments clés qui devraient aller de pair, selon l'auteure, avec une réorganisation civilisée du travail. Lors des prochaines négociations, les techniciennes ont d'ailleurs l'intention de faire porter certaines de leurs revendications sur l'organisation du travail.

Le Baron sous expérience

Par Michel Crête

Dans le cadre de la présente ronde des négociations regroupées, les syndicats de l'hôtellerie affiliés à la Fédération du commerce de la CSN ont élaboré une plate-forme commune de revendications comprenant 13 points, dont une demande importante concernant le protocole de fonctionnement de l'entreprise. Il s'agit d'un article de convention qui vise à ce que les syndicats s'emparent de la question de l'organisation du travail. La signature d'une telle clause devrait assurer un meilleur fonctionnement de l'hôtel, et conséquemment, une amélioration du service à la clientèle, ainsi que de responsabiliser davantage les employé-es et protéger des emplois.

Cette revendication est d'autant plus importante que la dernière crise économique a entraîné une détérioration des services, une surcharge de travail et la disparition d'un nombre important d'emplois dans l'industrie hôtelière. Du premier trimestre 1988 au premier trimestre 1992, le nombre total des salarié-es des hôtels et motels du Québec est en effet passé de 32,600 à 22,700. Une chute de 31.2% des effectifs!

Le Baron: un exemple concret

À l'Hôtel Le Baron de Sherbrooke, les syndiqué-es vivent, depuis 1989, une intéressante expérience d'organisation du travail où ils ont leur mot à dire, et un mot important. Le hic, et il est de taille, c'est que jusqu'à présent, cette prise en charge d'une bonne partie de l'organisation du travail repose uniquement sur la bonne volonté des porte-parole patronaux et syndicaux. La réalité quotidienne du fonctionnement n'est pas formellement prévue et régie par la convention collective. Ses assises sont donc fragiles! Aussi, encouragé par son expérience, le syndicat va tenter, à la faveur de la négociation qui s'enclenche, d'enchâsser dans la convention collective une clause qui la concrétisera.

NOUVELLES CSN 362 • 21 mai 1993 • page 8



Phase 1

En 1988, l'Hôtel Le Baron, un établissement de 132 chambres qui fait appel à une centaine d'employé-es, était vendu à trois hommes d'affaires. C'est à la suite

de cette vente que l'idée d'une participation syndicale au fonctionnement de l'entreprise a commencé à germer. À l'origine de cet intérêt, il y a le fait que le gérant d'alors offrait trop de certificats-cadeaux au grand public. Un nombre important de clients ne payaient pas l'hébergement et les repas. Aux yeux du syndicat, cette pratique pouvait mettre en danger la santé financière de l'établissement. Par la suite, ce gérant généreux a été remplacé par un nouveau gérant, bien intentionné, mais néophyte (il provenait d'Hydro-Québec). Dans le but d'assister ce nouveau venu, d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise, d'assurer sa santé financière et de protéger les emplois, le syndicat a dès lors décidé de faire ses premiers pas dans le domaine du fonctionnement de l'entreprise et de l'organisation du travail.

Il a donc entamé la phase 1 de son implication dans l'organisation du travail en visant l'augmentation de la clientèle. Dans un premier temps, et c'était tout naturel, le syndicat a donc courtisé la clientèle syndicale et l'a invitée à tenir des partys, des réunions et des séances de négociation à l'hôtel. Ensuite, il a eu ses premières rencontres avec la direction sur le fonctionnement de l'hôtel. On lui a aussi donné des informations financières

sur la situation de l'hôtel. Conscient de l'importance d'avoir des services de qualité à offrir à la clientèle, le syndicat mettait aussi différents projets de l'avant pour la salle à manger, les 5 à 7, vérifiait l'accueil fait par les clients à un chanteur ou un orchestre, etc.

Des pépins...

Toujours durant cette période, soit vers 1989, le nouveau gérant a annoncé au syndicat son intention de diminuer la masse salariale en éliminant des postes syndiqués. Évidemment, le syndicat s'y est opposé. Il s'est mis à la tâche et a monté des dossiers sur le travail des cadres. Le syndicat a présenté le fruit de ses recherches à l'employeur, qui a ensuite éliminé six postes de cadres. Par la suite, le syndicat a continué de faire ses premiers pas dans le domaine du fonctionnement de l'entreprise et de l'organisation du travail.

Mais le syndicat n'était pas au bout de ses peines. Le 25 juin 1990, c'était la fermeture. Fermeture qui a duré quelques semaines, jusqu'au 3 août de la même année alors que M. André Houle, un hôtelier de la région de Victoriaville (Le Colibri) achetait Le Baron. Les parties signaient une nouvelle convention collective. Fait intéressant, c'est le syndicat qui va voir au rappel, par ancienneté, des travailleuses et des travailleurs.

Phase 2

Le nouvel employeur rencontre le syndicat et l'informe qu'il veut embaucher du personnel cadre. Le syndicat amorce des pourparlers avec l'employeur et il finit par le convaincre que les employé-es ont la compétence et l'expérience pour accomplir des tâches qu'on veut remettre à du personnel cadre. C'est le début de la phase 2 de l'implication du syndicat dans l'organisation du travail.

Voilà donc que le syndicat élargit son champ d'intervention. En effet, depuis août 1990, ce sont les membres du syndicat qui font les réquisitions du matériel nécessaire pour accomplir les différentes tâches nécessaires dans les différents départements de l'hôtel: banquets, bars, buanderie, chambres, cuisines, piscine, réception, restaurants, etc. De plus, ce

aiment ou n'aiment pas. Et cela, dans le but de corriger la situation. Depuis que nous fonctionnons comme ça, ça travaille mieux, il y a moins de stress.»

Pour le syndicat de l'Hôtel Le Baron, cette démarche exigeante commande une présence quotidienne à l'hôtel, dans les départements, et, on s'en doute, un bon nombre de réunions avec les employé-es.



Chantal Brown

sont les employé-es eux-mêmes qui voient à ce qu'il ne manque pas de personnel. Une travailleuse ne peut se présenter à l'ouvrage? Elle appelle un camarade pour se faire remplacer. Dans le respect de l'ancienneté, bien entendu!

Des résultats

La présidente du syndicat, Chantal Brown, commente: *«Oui, cette démarche est très exigeante, mais elle donne des résultats! Nous avons protégé des emplois syndiqués. Nous avons réussi à éliminer des intermédiaires entre la direction et les employé-es. Nous avons aussi réussi à améliorer la communication entre les employé-es eux-mêmes, entre l'employeur et le syndicat. En réunion départementale, nous pouvons discuter de ce que les clients*

Réunions où l'on discute du fonctionnement et de l'organisation du travail. «Mais en retour, les syndiqué-es ont acquis une plus grande crédibilité face à l'employeur, un plus grand contrôle sur leur travail et ils ont protégé leurs emplois», d'expliquer Chantal Brown.

Les conditions de réussite

Pour que cette démarche soit une réussite, le syndicat de l'Hôtel Le Baron a clairement déterminé son rôle dès le début. Pas question de faire le boulot de l'employeur en ce qui regarde les avertissements, les mesures disciplinaires, etc. Le syndicat est également là pour défendre ses membres.

Un décret tentaculaire qui s'attaque à plus de 50% des syndiqués

Par Marc Laforge

Le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, a déposé à l'Assemblée nationale, le jeudi 13 mai, son décret fixant les conditions de travail des salariés des secteurs public et parapublic pour les deux prochaines années.

Par ce décret, Daniel Johnson démontre encore une fois qu'il n'a aucun respect des ententes qu'il a lui-même signées, retire aux syndicats le droit de négocier et étend sa loi à tout ce qui s'appelle services publics au Québec. C'est comme si le gouvernement déposait une espèce de loi spéciale pour une «situation appréhendée».

En effet, la loi a les bras longs. Très longs. Il y a, bien entendu, les travailleurs de l'État québécois qui sont visés, mais aussi ceux des municipalités. Tous les salariés qui ont un lien d'emploi avec le gouvernement du Québec sont sous l'emprise des tentacules de la loi 102 de Daniel Johnson, qui permet aussi aux municipalités de se prévaloir des dispositions du décret pour imposer les mêmes conditions de

travail. La loi inclut de plus, entre autres, les universités et les écoles privées subventionnées, les ambulances, le transport en commun, bref, tout le secteur péripublic.

Seuls les travailleurs du secteur privé et les employés du gouvernement fédéral ne sont pas assujettis à cette loi. Quoiqu'au fédéral, le gel est déjà imposé... Quoique ça risque de barder aussi dans le privé à la fin du moratoire de 45 jours sur le décret dans la construction... Beau climat social en perspective au Québec!

Le contenu du décret

Le décret Johnson contient donc essentiellement ce que le ministre avait exposé au Front commun. Gel des salaires et prolongation des conventions collectives pendant 2 ans. Récupération de 1% de la

masse salariale en «gains de productivité». Annulation des libérations syndicales. Interdiction de déclencher la grève. Le tout pour adoption à la fin juin. Malgré cela, Daniel Johnson dit vouloir négocier avec les syndicats..., mais seulement les modalités de récupération du 1%!!! Sur cette question, l'épée de Damoclès, au lieu de tomber fin juin, pourrait bien attendre au début octobre, pour permettre aux parties de négocier les dispositions de la récupération. Dans ce cas, la décentralisation des négociations s'appliquerait. Les syndicats pourraient la négocier autant sur le plan national que local. Mais du côté patronal, le résultat final devrait être centralisé pour approbation par le ministre. À défaut d'entente, Daniel Johnson imposerait trois jours

de congés sans solde à tous les salariés à compter du 1er octobre. Sa loi permettrait aussi de contourner le Code du travail en autorisant les parties à faire des règlements de plus de trois ans, ce qui aurait pour effet de désynchroniser les négociations.

La démarche syndicale

Par sa loi, Québec se trouve du même coup à rejeter la démarche du Front commun, une démarche sérieuse et concrète susceptible de permettre, par une vraie négociation, de trouver des solutions efficaces pour assurer la qualité des services et de la vie au travail. En fait, la démarche du Front commun vise à examiner l'ensemble de l'organisation du travail.



Sorel: Un «chemin de croix» pour les salariés du Front commun. Ils ont fait un arrêt devant une douzaine d'établissements publics. Station numéro 3...



Sherbrooke: 175 militants ont manifesté devant le centre administratif de la Commission scolaire régionale de l'Estrie et ont bloqué la sortie des véhicules.

Un autre grand coup à donner

C'est samedi à Québec et à Montréal que les salariées membres du Front commun CSN-FTQ-CEQ-SFPQ-SPGQ démontreront au gouvernement, par la voie de manifestations d'envergure, qu'ils n'ont pas l'intention d'accepter le coup de force de Daniel Johnson et de lui permettre de se défilier de ses responsabilités de négocier avec les employés de l'État.



Cégep du Vieux-Montréal: Enseignants et employés de soutien ont également manifesté. Une vingtaine de cégeps ont participé au piquetage du 11 mai.



Baie-Comeau: Malgré la neige et la pluie, 575 militants ont manifesté dans les rues de Baie-Comeau, Sept-Iles et Havre St-Pierre.



Shawinigan: Le Centre hospitalier régional de la Mauricie a été l'un des nombreux hôpitaux visés par les moyens d'action du 11 mai.

La CSN lance donc un appel à tous les syndiqués visés par la loi, y compris ceux du secteur dit péripublic, de même qu'à tous les travailleurs qui veulent manifester pour le droit de négocier, à participer massivement. «N'oublions pas ce que nous avons réalisé le 12 avril l'an dernier; nous avons réussi à faire reculer Johnson», signale la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, faisant référence aux manifestations à Québec et à Montréal. «C'est un appel large que nous lançons, car l'enjeu dépasse le cadre de nos conditions de travail; l'enjeu, c'est notre droit fondamental de négocier.»

ou non de la récupération, mais seulement sur ses modalités d'application. L'objectif du départ n'est pas discutable, et il exige une garantie que l'objectif sera atteint à la fin de la négociation. C'est plutôt une parodie de négociation», s'indigne la vice-présidente de la CSN.

La fiscalité

Le président du Conseil du Trésor a balayé du revers de la main la démarche syndicale visant à aborder l'efficacité des services publics, une démarche large et en profondeur pour régler les problèmes, mais par la négociation. Johnson n'a pour seule cible que la masse salariale! «Il agit comme s'il existait un consensus sur sa vision de la gestion des services publics. Il a soustrait la question de la fiscalité d'un véritable débat public, il ment sur le niveau d'endettement au Québec qui est moins élevé que sur le plan fédéral. Et globalement, la proportion de la richesse et de la dette n'est pas pire qu'en 1970, 80 ou 85. Johnson avait lui-même admis en commission parlementaire que les finances publiques étaient sous contrôle», affirme Claudette Carbonneau.

Derrière le décret

Commentant le décret Johnson, Claudette Carbonneau affirme que le ministre espère donner l'impression de vouloir négocier et projeter l'image du bon joueur qui accorde plus de temps aux syndicats, jusqu'au premier octobre. «En fait, le facteur temps ne joue que pour un seul élément de la loi, la récupération du 1%. Tout le reste, y compris le gel des salaires, doit être adopté par le gouvernement à la fin juin. De plus, Johnson ne veut pas de débat sur le bien-fondé

Piquetage du 11 mai

Le Front commun s'affiche une fois de plus

Après la tournée d'information du Front commun, qui a été un franc succès, la journée nationale de piquetage du 11 mai est une autre activité de mobilisation des secteurs public et parapublic qui a été fort remarquée.

Partout au Québec, les salariés de l'État, que représentent la CSN et les autres organisations syndicales, ont participé massivement et ont indiqué leur volonté de contrer l'offensive Johnson. À la CSN, 17,000 personnes ont fait du piquetage devant 400 établissements de santé, de services sociaux, d'éducation et d'organismes gouvernementaux. Le taux de participation pour l'ensemble des organisations syndicales du Front commun (CSN, FTQ, CEQ, SFPQ, SPGQ) varie de 15 à 20%. Le présent dossier est illustré de photographies que *Nouvelles CSN* a reçues, ou fait prendre, à la suite de cette journée d'action.



Montréal: Au Centre hospitalier Jacques-Viger, l'optimisme règne chez nos membres.



St-Hyacinthe: Un autre centre hospitalier devant lequel les salariés ont exprimé leur volonté de négocier.



Montréal: À l'Hôpital Notre-Dame, 175 militants ont piqueté sur la rue Sherbrooke.



Montréal: Le message des salariés du centre hospitalier St-Charles Borromée est-il assez clair?



Montréal: Une activité fort remarquable au centre administratif de la Commission des écoles catholiques de Montréal regroupant 150 salariés. Le personnel enseignant et de soutien du Cégep Maisonneuve s'est également joint au groupe.



Montréal: Près de 500 militants ont manifesté devant les bureaux du Conseil du Trésor pour dire à Daniel Johnson: «On veut négocier». Des représentants du Front commun se sont adressés à la foule. Daniel Johnson se serait fait surprendre par notre photographe pendant qu'il écoutait les propos.

D'un Québec français à une province franco-anglaise

Par Michel Rioux

Au départ, le gouvernement ne devait qu'apporter de simples assouplissements au principe de l'affichage commercial unilingue. Pour se conformer, disait le ministre Claude Ryan, à l'échéance fixée par la Cour suprême à la suite de l'utilisation il y a cinq ans de la clause nonobstant. Mais le projet de loi 86 en fauche autrement large. «C'est toute l'économie de la Charte de la langue qui passe au hachoir. Il faut arrêter le gouvernement libéral qui veut revenir à la loi 63 et à la loi 22», a déclaré Gérald Larose.

Devant la menace qui pèse sur l'ensemble de la politique d'aménagement linguistique du Québec — 86 des 214 articles de la loi 101 sont soit amendés, soit abrogés, ou encore subissent des ajouts avec le projet de loi déposé par les libéraux —, une vaste coalition nationale s'est formée et a fait une première manifestation publique le 17 mai.

Au Mouvement Québec français, qui regroupe depuis plus de vingt ans une dizaine d'organismes syndicaux, culturels et nationalistes, se sont joints le Parti québécois et le Bloc québécois. L'annonce de la formation de cette Coalition a été faite au cours d'une conférence de presse qui réunissait les dirigeants de tous ces organismes et partis.

C'est une campagne d'information dans les régions du Québec qui devrait occuper les membres de la Coalition au cours des prochaines semaines. «C'est Montréal qui tend la main au reste du Québec et lui demande de l'aider», a souligné Jacques Parizeau.

Pour le président de la CSN Gérald Larose, la volonté politique qui anime le gouvernement dans sa démarche actuelle s'inspire de l'entente de Charlottetown et de la Constitution de 1982, qui pourtant n'a jamais été acceptée par l'Assemblée nationale, le ministre



Une coalition nationale contre le projet de loi 86 du ministre Claude Ryan a vu le jour à Montréal le 17 mai. Autour du Mouvement Québec français, qui réunit une dizaine d'organismes syndicaux, culturels et nationalistes, on retrouve le Parti québécois et le Bloc québécois. Tous les dirigeants de ces organismes et partis, de Lucien Bouchard à Jacques Parizeau, en passant par Gérald Larose, Serge Turgeon et Fernand Daoust, étaient présents à la conférence de presse qui en marquait le lancement.



La première manifestation d'opposition au projet de loi 86 a été une assemblée d'information tenue au Plateau le 10 mai. Mille personnes emplissaient la salle et au moins mille autres écoutaient les discours à l'extérieur. On aperçoit sur la photo Guy Bouthillier, porte-parole du MQF et Camille Laurin, qui ont pris la parole à cette assemblée animée de main de maître par l'homme de théâtre Jean-Claude Germain.

Claude Ryan votant à l'époque avec le gouvernement péquiste pour refuser cette constitution qui nous était imposée.

«Six mois après que le peuple québécois eut rejeté Charlottetown au référendum, on veut nous en passer l'esprit de manière sournoise. Nous ne l'acceptons pas», a-t-il ajouté.

La langue de l'école, la langue de l'économie, la langue de l'État se retrouvent encore une fois affaiblies par cette multitude de nouvelles dispositions que le projet de loi 86 veut introduire. Un seul exemple: l'anglais retrouve sa place dans la langue des sentences arbitrales, alors que depuis plus de quinze ans, seuls avaient force de loi les textes français. Il n'est pas exagéré non plus de penser que la reconnaissance illimitée de la liberté d'expression des entreprises servira à contester les dispositions relatives à la langue du travail.

D'un autre côté, le ministre rapatrié à son cabinet tous les pouvoirs réglementaires qui avaient été confiés jusque-là à l'Office de la langue, ce qui ne manquerait pas, si ce devait être adopté, de politiser encore davantage un aménagement linguistique qui n'y gagne pas à fluctuer au hasard des sondages et des échéances électorales.

VOYAGEUR

Gros changement!

Pour le syndicat des employé-es de bureau de Voyageur colonial limitée, les négociations se suivent mais ne se ressemblent pas. Fort heureusement, car après avoir connu un conflit de près de deux ans, le syndicat vient de renouveler sa convention collective sans avoir eu à recourir à des moyens de pression ni même à la conciliation. Sur l'ensemble de ses demandes, ce syndicat de 18 membres marque des points. Les augmentations varient, selon les classifications, de plus ou moins 2% pour 1993, plus ou moins 2,6% pour 94 et plus ou moins 2,5% pour 1995.

L'employeur a remis en place l'ancien horaire pour les employés des finances qui existait avant le conflit, soit la fin de la semaine de travail le vendredi midi. Le gain le plus significatif est sans contredit l'assurance qu'il n'y aura aucune mise à pied pour la durée de la convention, à l'exception des deux déjà prévues en raison des changements technologiques et pour lesquelles les indemnités de départ ont été négociées.

T.J.

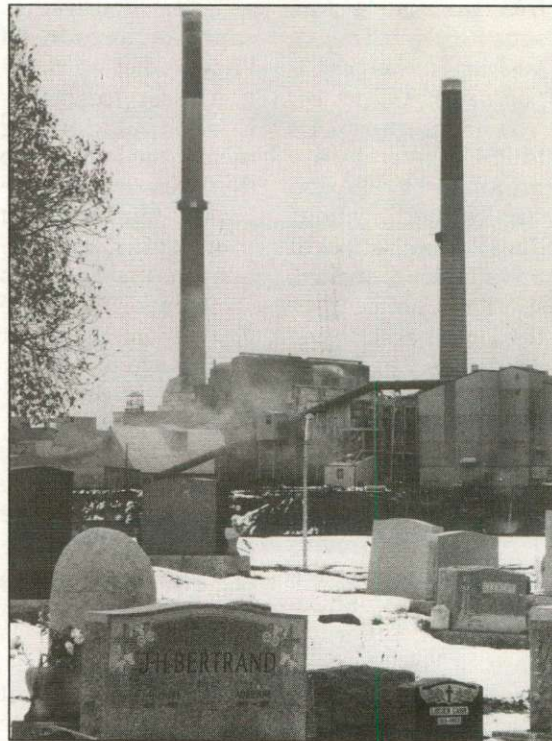
Entente acceptée à 89% à la mine Noranda

Les 600 travailleurs de la mine Noranda, à Rouyn, se sont prononcés, le 4 mai, dans une proportion de 89%, en faveur d'une convention collective d'une durée de trois ans comprenant des augmentations de salaire de 3% pour chacune des années du contrat. La nouvelle convention collective comporte aussi des améliorations aux chapitres de l'accès à la préretraite, du contrôle de la sous-traitance, de la formation professionnelle, de la sécurité d'emploi et de la répartition du temps supplémentaire. En cas d'introduction de changements technologiques ou de nouvelles méthodes de travail, les employé-es ayant 55

ans et 30 ans de service pourront accéder à une préretraite préférentielle. Avant d'arriver à cette entente, l'assemblée générale du syndicat avait rejeté une offre dite «finale et globale» de l'employeur et mandaté son comité exécutif pour déclencher des moyens de pression, y compris la grève générale.

La mine Noranda est aujourd'hui une usine de récupération et de transformation du cuivre, de l'or et du zinc. On y produit également de l'acide sulfurique.

Le président du syndicat, Raymond Desabrais, a insisté pour dire que «la conclusion heureuse de ce renouvellement de convention collective est le



L'usine de Noranda Mines, en 1979.

résultat de la solidarité des travailleurs, ainsi que du bon travail des salarié-es de la CSN affectés à notre dossier.»

M.C.

Petit communiqué qui a fait son chemin

Loin de se douter d'avoir à faire une entrevue à la radio sur les ondes de CJMS avec le controversé Gilles Proulx, le président du Syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire de Sainte-Thérèse, Christian Latulippe, a fort bien tiré son épingle du jeu.

Le syndicat, qui avait émis un communiqué auprès des médias de la région, l'avait aussi transmis

à l'attention de Gilles Proulx. Le syndicat dénonçait la décision des commissaires d'accorder au directeur général, Jean Poitras, un montant forfaitaire équivalant à 6% de son salaire annuel, soit une somme d'environ \$6,000, pour une troisième année consécutive. Pendant que Daniel Johnson ne prêche que par des compressions et des gains budgétaires sur le dos des salariés de

l'État, n'y a-t-il pas là une situation d'injustice? demandait le syndicat.

Sujet d'actualité s'il en est un, il a tout de

suite été repris. Comme quoi lorsqu'on remplit bien la tâche d'information syndicale on peut avoir des résultats intéressants.

T.J.

COWANSVILLE

Règlement à la piscine

Des augmentations générales de salaire de l'ordre de 4 à 14% pour 1993, de 4 à 5% pour 1994 et d'environ 7% pour 1995, c'est ce que le syndicat des employés de la piscine de la Ville de Cowansville a obtenues à l'occasion du renouvellement de sa convention collective. Au nombre des gains réalisés, notons les cours de formation et de perfectionnement qui seront payés par l'employeur; l'ancienneté qui est maintenant entièrement reconnue pour les salariés temporaires; l'accès pour les salariés temporaires à un emploi régulier par ordre d'ancienneté; le vaccin contre l'hépatite B payé par l'employeur. Le syndicat compte 15 membres.

T.J.

Faites lire
Nouvelles CSN

Une question d'éthique professionnelle

Le prochain congrès de la Fédération des professionnelles et professionnels salariés et des cadres du Québec se tiendra à Montréal du 2 au 4 juin, sous le thème: *Les professionnels et l'organisation du travail: les enjeux syndicaux*. La FPPSCQ entend y approfondir sa réflexion sur les modifications dans l'organisation du travail et leurs impacts sur l'autonomie professionnelle et la vie syndicale.

Un secteur public en état de crise

Dans le contexte actuel où le Conseil du Trésor balaie du revers de la main notre orientation sur l'organisation du travail et impose sa volonté pour que les gains de productivité soient l'uni-

que critère dans la dispensation des services, la thématique du congrès de la FPPSCQ ne pouvait être plus opportune.

Cette offensive se situe dans un cadre où l'État remet en question les services offerts à la population; de même que la manière dont ces derniers seront dispensés, tant au plan qualitatif que quantitatif. Tous les secteurs de l'activité gouvernementales sont atteints. Que ce soit par le biais de réformes, comme dans les secteurs de la santé et des services sociaux ou de l'éducation, ou encore par des coupures budgétaires, comme dans les organismes gouvernementaux ou dans la fonction publique.

Le gouvernement trouve la légitimité

nécessaire à ses politiques régressives dans la sévérité de la récession actuelle. Bien que la reprise économique soit amorcée, il est de plus en plus évident que celle-ci risque fort de ne pas être suivie d'une reprise de l'emploi; ce qui maintiendra les pressions à la baisse sur le niveau des salaires et des conditions de travail. Donc, les conditions actuelles seront celles de demain et il est urgent que les professionnels syndiqués orientent leur action en fonction de ces nouvelles réalités.

Une question d'éthique

C'est aussi à titre de professionnels et de syndiqués que les membres de la FPPSCQ sont interpel-



Jacques Guénette, président de la FPPSCQ.

lés dans le débat social qui s'anime autour de la remise en cause des grands acquis sociaux des dernières décennies. Mieux que quiconque, ces derniers sont capables de mesurer l'écart grandissant entre les besoins de la population et les ressources qui y sont consacrées.

Les différentes mesures adoptées par le gouvernement afin de freiner ses dépenses

ont atteint leurs limites. Toute nouvelle compression entraîne une diminution des services. Toute nouvelle compression remet en question leur autonomie professionnelle et leur responsabilité. Il ne s'agit même plus d'une question de fardeau de tâches et de conditions de travail contraignantes, c'est devenu une question d'éthique professionnelle. B.A.

Cadre un jour... cadre toujours?

La Confédération nationale des cadres du Québec (CNCQ) tenait son premier congrès le 20 mai, à Montréal. Sous le thème *Un encadrement fort: rouage essentiel de notre société*, les délégués des associations de cadres composant la CNCQ y ont réclamé la création d'un régime de relations de travail particulier aux cadres, qui leur reconnaîtrait la plupart des droits prévus au Code du travail, sauf le droit de grève. Ils ont de plus souligné la nécessité pour les cadres de prendre la place qui leur revient dans la société et de se doter d'un puissant levier d'intervention, comme pourrait l'être la CNCQ.

Le chômage: une réalité pour les cadres

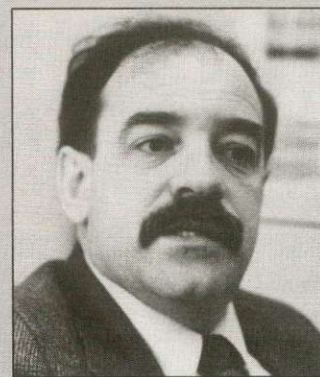
Le congrès de la CNCQ a élu un nouveau président, Robert Savard, de

l'Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux, suite au départ de Jean Perron. Ce dernier a quitté ses fonctions en rappelant aux participants la situation d'urgence qui prévaut chez le personnel d'encadrement, tant dans le secteur public que privé. À cet égard, le professeur Michel Tremblay, de l'École des hautes études commerciales, rappelait que les nouvelles orientations en matière d'organisation du travail entraînent l'aplatissement de la structure hiérarchique, donc une baisse du nombre de cadres. Ces mises-à-pied accrues chez les cadres, qui ne peuvent plus être mises sur le compte de facteurs individuels, sont d'autant plus faciles pour l'employeur que les cadres n'ont souvent pas la protection dont peuvent bénéficier les employés sous leur responsabilité.

Des appuis internationaux

Le congrès de la CNCQ a également accueilli des représentants de la Confédération européenne des cadres (CEC), Henry Bordes-Pages, président de la CEC, Claude Cambus, secrétaire national de la Confédération française de l'encadrement-CGC et Fleming Larsen, secrétaire général de la CEC. Ces derniers ont insisté sur le rôle social du syndicalisme de cadres, rôle qui dépasse celui de la simple défense des intérêts particuliers aux cadres.

En effet, pour Claude Cambus, les cadres ayant une responsabilité accrue dans l'évolution des forces productives, donc du progrès, et ce même progrès étant devenu un facteur d'exclusion pour un nombre toujours plus grand de personnes, les cadres eux-mêmes n'y échappant pas,



Jean Perron

il s'ensuit que les cadres ont maintenant l'obligation morale de participer au grand débat social sur les mesures à prendre pour faire face à une situation de crise de plus en plus grande.

Avec 300,000 emplois de moins chaque année en France, précise Claude Cambus, nous n'avons d'autre choix que de repenser la société pour remettre l'économie au service de l'homme et qu'elle ne serve plus les seules fins de l'entreprise. B.A.

Bourassa multiplie les erreurs

Le budget du ministre des Finances, Gérard D. Lévesque, montre une fois de plus comment le gouvernement du Québec n'a cessé de multiplier les erreurs sur ses propres prévisions budgétaires, ce qui a pour effet de le priver d'une marge de manoeuvre importante.

Dans sa réaction préliminaire, au moment d'aller sous presse, le président de la CSN, Gérard Larose, a mis en relief le fait que le mi-

nistre des Finances se présente avec une marge d'erreur de 24% sur ses prévisions budgétaires. «Ce n'est certes pas cela qu'on peut appeler avoir une vision d'avenir», a-t-il dit, en expliquant que cette marge de manoeuvre aurait dû servir à la relance économique.

Ce budget est un autre rendez-vous manqué du gouvernement québécois en matière de développement économique et de création d'emplois. Le gou-

vernement s'est fait le porte-étendard et le spécialiste des réductions budgétaires, ainsi que des compressions réalisées sur le dos du monde. Encore une fois, ce budget s'attaque aux salariés de l'État et aux services publics de santé et d'éducation. «Ce gouvernement poursuit dans la voie du désengagement. Ce qui est grave, dit Gérard Larose, c'est qu'il ratatine sans cesse nos outils collectifs, sans égard pour l'avenir.»

T.J.

RAMADA INN DORVAL

Ils veulent leurs emplois

Les 60 employé-es du Ramada Inn Dorval, à Ville Saint-Laurent, souhaitent vivement rencontrer le nouveau propriétaire de cet établissement, qui a cessé ses opérations à la suite d'une faillite, en juillet 1992. Les travailleurs désirent reprendre leur emploi et conclure une convention collective avec

leur nouvel employeur.

C'est d'ailleurs dans ce but que leur délégation a remis, le 10 mai, une lettre à la direction du Ramada Inn Dorval. Ils y rappellent que: «Nous sommes ici aujourd'hui pour vous dire que nous avons donné plusieurs années de notre vie de travail... et que nous nous

considérons toujours comme travailleuses et travailleurs de l'hôtel...»

Les porte-parole des employé-es ont indiqué également au propriétaire que le syndicat existe toujours. M.C.

DÉCISION DE LA CSST

Une première au Vieux-Montréal

Un bureau de révision de la CSST vient, pour la première fois, de rendre une décision qui reconnaît un lien entre les problèmes de santé désignés sous le terme de «psycho-syndrome organique» et la présence de poussière toxigénique dans le milieu de travail.

«Cette décision est de toute première importance. Elle encouragera d'autres travailleurs et travailleuses atteints des mêmes problèmes de santé à briser le silence dans lequel ils ont souvent tendance à s'isoler», a déclaré Céline Lamontagne en conférence de presse le 20 mai.

Neuf personnes du cégep du Vieux-Montréal sont touchées par cette décision: enseignants, employé-es de



L'AJIQ a un CA

Un conseil d'administration à majorité féminine composé de quatre vice-présidentes, trois directrices, trois directeurs et un président: voilà ce que se sont donné comme structure, en assemblée générale, le 15 mai, les membres de l'Association des journalistes indépendants du Québec, organisation affiliée à la Fédération nationale des communications de la CSN. Ce sont, de gauche à droite: Suzanne Champoux, Didier Constant, Anne-Marie Simard, Christiane Dupont, André G. Côté, Maryse Guénette, Martine d'Amours, Éric Bernatchez, et Sylvie Louis. (Denise Proulx et Yves Ouellet n'apparaissent pas sur la photo).

Le nouveau conseil d'administration entend poursuivre le travail déjà entrepris pour permettre aux journalistes indépendants de bénéficier d'une rémunération et de conditions de travail minimales.

SPCA

On compte sur vous

Sans contrat de travail depuis déjà un an et demi, les 27 employé-es temporaires de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) comptent grandement sur l'appui des membres de la CSN et de personnes sympathisantes pour faire débloquer leur négociation. Ils souhaitent que l'on adhère massivement à la SPCA, d'ici le 3 juin, dans le but de pouvoir participer à son assemblée générale, le 21, et insuffler un vent de démocratisation à son conseil d'administration et ainsi favoriser un règlement négocié à cet endroit.

Leur salaire horaire moyen se situe à environ \$9.50. Ils sont membres de la CSN depuis le 4 février. Auparavant, leur syndicat était affilié à la FTQ.

L'assemblée générale du 21 juin aura lieu au restaurant Ruby Foo's, boulevard Décarie, à Montréal. Il en coûte \$25.00 pour être membre de la SPCA. Pour renseignements, Jean-Claude Bouthillette, Conseil central du Montréal métropolitain, 514-598-2033. M.C.

soutien et étudiants. Les deux syndicats, affiliés à la CSN, ont mené cette lutte depuis plus de 16 ans et souhaitent ardemment en arriver à une entente négociée avec la direction, au lieu de pour-

suivre dans la voie judiciaire. Mais le jour même de la conférence de presse, la direction refusait l'alternative proposée par les syndicats de s'inscrire dans un processus de médiation spéciale. L.L.

Garderies, jour 2

Encouragées par le succès de leur première journée nationale d'action, le 22 avril, au cours de laquelle tout le monde, y compris la ministre Violette Trépanier, a reconnu qu'elles sont sous-payées, les travailleuses en garderie syndiquées à la FAS-CSN tiennent dans les régions du Québec une série de grèves tournantes depuis le 18 mai.

«Qu'est-ce qui empêche la ministre de mettre sur pied un comité tripartite (parents, travailleuses, gouvernement) sur les salaires en garderie?» a demandé la vice-présidente de la CSN Claudette Carbonneau.

2,000 travailleuses de 165 garderies sont syndiquées à la FAS-CSN. Leur salaire annuel moyen est de \$17,000 et le taux de roulement du personnel se situe à 32%.

L.L.



Un guide en alphabétisation

Avec le printemps, le cinquième numéro du «*Monde alphabétique*» vient de faire son apparition. La revue pédagogique du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec s'adresse aux animateurs en alphabétisation populaire, mais elle saura intéresser tous ceux qui sont préoccupés par l'analphabétisme et ses conséquences, tant pour les individus aux prises avec ce problème que pour la société.

Ce dernier numéro, «*Alphabétisation populaire et emploi...*», soulève des questions tant sur l'accès à l'éducation que sur l'accès à l'emploi pour une large part de la population. Analyses et pistes de solution s'inscrivent dans un contexte de changements technologiques, structurels et économiques. Constatant que ces changements ne profitent qu'à un très petit nombre de personnes, il est apparu crucial aux responsables du Regroupement de faire entendre la voix des laissés-pour-compte.

La section «Dossier» traite notamment de l'employabilité comme d'une arme à double tranchant, de la recherche d'emploi pour une personne analphabète et assistée sociale, d'alphabétisation et de formation de base en milieu de travail. Elle nous offre également les témoignages de deux personnes qui participent à un programme d'alphabétisation.

La revue propose des textes qui décrivent certaines avenues empruntées par l'alphabétisation populaire dans plusieurs groupes. On verra qu'elle se pratique de multiples façons. On a aussi droit à un exposé sur l'alphabétisation au Burkina Faso et au récit de l'aventure d'une correspondante au Salvador.



J.P.

Volcano de retour

Les 120 travailleurs de la production de la compagnie Volcano, une entreprise de Saint-Hyacinthe qui fabrique des systèmes de chauffage, ont déposé une requête en accréditation auprès du ministère du Travail pour être représentés par un syndicat affilié à la CSN et à sa Fédération de la métallurgie.

Les origines de ce syndicat remontent à 1946. Une faillite, survenue en 1989, avait interrompu les activités de la compagnie mais celle-ci a été rachetée par le groupe ontarien Manson, qui a conservé le nom Volcano. L'article 45 du Code du travail ne s'appliquant pas dans le cas d'une faillite, certains salariés furent rappelés au travail, d'autres furent ignorés. Pas étonnant que dans un tel état d'esprit, l'employeur ait imposé des coupures de salaire, des diminutions de bénéfices marginaux, qu'il n'ait pas respecté l'ancienneté, etc. Pas étonnant non plus que les travailleurs aient eu,

conséquemment, le réflexe de se syndiquer de nouveau.

Autobus scolaires

Deux groupes d'employés de compagnies opérant des autobus scolaires à Drummondville viennent de se syndiquer à la CSN. Il s'agit des 35 salariés des Autobus Messier et des 39 chauffeurs des Autobus Voltigeurs. Ces derniers étaient auparavant membres de la Fraternité des cheminots de la FTQ, local 284. Dans les deux cas, leur syndicat sera affilié à la FEESP.

Quatre Saisons

Les réalisateurs et réalisatrices en auto-publicité de Télévision Quatre Saisons viennent également de joindre les rangs de la CSN. Ils s'occupent de la conception, de la production, de la scénarisation et de la réalisation de la publicité réalisée par le réseau, et sont au nombre de cinq. Rappelons que les journalistes et les salariés de l'ingénierie de Quatre Saisons ont déjà chacun un syndicat affilié à la FNC-CSN.

Oxfam-Québec

Les sept employés de Oxfam-Québec, un organisme non-gouvernemental qui s'occupe de développement dans les pays du Tiers monde, viennent également de poser un geste semblable. Ils seront affiliés à la FEESP-CSN, où ils retrouveront les travailleurs et travailleuses d'autres organismes de même nature, entre autres l'OCS et Développement et Paix.

Centres d'accueil

Il n'a fallu que 23 jours aux 16 préposées aux bénéficiaires de nuit du centre d'accueil Rosalie-Jetté pour obtenir leur certificat d'accréditation, ce qui leur permettra de bénéficier de l'ensemble des conditions de travail prévues à la convention collective des centres d'accueil publics. De même en est-il pour les neuf employées de bureau du centre d'accueil Val-Séjour, à Valleyfield, qui ont reçu leur certificat d'accréditation un mois après en avoir fait la demande.

J.-P. P.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-UNGAVA

Un congrès axé sur le développement régional

Les quelque 100 délégués au 14e congrès du Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava, le nouveau nom du Conseil central du Nord-Ouest, ont poursuivi des travaux amorcés il y a plusieurs années afin de favoriser le développement régional en se réunissant au tour du thème «*Présent où il faut*». Le nouveau président du conseil central, Donald Rheault, un travailleur de

la Commission scolaire Harricana, a indiqué que les délégués au congrès ont mandaté son comité exécutif d'être présent dans les syndicats bien entendu, mais là aussi où se prennent des décisions pouvant avoir une influence sur le développement économique de la région.

Un nouvel exécutif

En plus de Donald Rheault à la présidence, le

comité exécutif du conseil central est composé de: Diane Bellisle (Clair-Foyer Amos) au secrétariat, Annette Tremblay (C.H. Amos) à la trésorerie, Marie-Marthe Corbeil (C.H. LaSarre) à la condition féminine et à la vice-présidence régionale de LaSarre, Claudette Labelle (Domtar) à la vice-présidence régionale de Lebel-Sur-Quévillon et Denis Saint-Pierre (C.H. Val d'Or) à la vice-présidence

régionale de Val d'Or. Les vices-présidences des régions de Rouyn et du Témiscamingue sont à combler.

L'ancien président, Serge Lefebvre, a accompli trois mandats. Il quitte la présidence pour se consacrer à la vie politique. Il sera aspirant candidat à l'investiture du Bloc québécois pour le secteur Témiscamingue.

M.C.

La pieuvre de la corruption

Soif de pouvoir et appétit d'argent mènent à la magouille des dirigeants qui organisent avec leur entourage des combines que ne renierait pas le nabab Rockefeller.

«L'argent sale dans le Nouvel ordre mondial: le boom de la corruption», titre un magazine (*World Press Review*) dans son numéro de mai. Mario Benedetti fait le constat que «l'industrie de la corruption, avec ses spécialistes des pots-de-vin, s'étend du Brésil à l'Allemagne, des États-Unis à l'Argentine, de l'Espagne au Pérou, du Vatican (rappelons-nous Mgr Paul Marcinkus) à la Russie.» Comme pour nous rassurer, il conclut que «la

maladie n'est pas terminale.»

Deux journalistes de *Cambio 16* (Madrid) vont plus loin, affirmant qu'une «Internationale socialiste de la corruption» a ébranlé les gouvernements italien, espagnol et français. L'Espagne votera le 6 juin dans un climat de soupçons. L'Italie n'en finit plus de découvrir l'ampleur de la gangrène qui l'atteint. Cet article, repris dans un dossier aux États-Unis (Ohio), revient sur l'«affaire Triangle» qu'il relie au palais de l'Élysée. Il s'agit d'un coup de bourse à Wall Street qui a rapporté 70 millions de dollars en 1986 «à des socialistes et à l'ami personnel

de Mitterrand», Roger Patrice Pelat, celui-là même qui a prêté sans intérêt à Bérégovoy de quoi s'acheter un appartement parisien. Plus que cette transaction immobilière en tous points légale, plus que la cuisante défaite aux législatives de mars, ce sont les instructions qui se poursuivent sur ce délit d'initiés qui auraient effrayé un Bérégovoy honnête et besogneux, coïncé entre la fidélité à ses proches et son souci de rectitude, de «transparence».

Un scandale touche aussi le Parti libéral démocrate du Japon. Le président vénézuélien Carlos Andrez Perez connaît des ennuis (utilisation louche



de fonds secrets). En Inde traîne depuis des années une enquête sur la corruption qu'aurait encouragée la compagnie d'armements Bofors (Suède); dossier qui aurait peut-être à voir avec l'assassinat d'Olaf Palme. Pas étonnant qu'une telle atmosphère donne naissance à «Transparency international» qui, sur le

modèle d'Amnistie Internationale, s'attachera à traquer corrupteurs et corrompus du Zaïre, du Brésil, du Nigéria et de partout. Si cette initiative annoncée à Berlin réussit, le Nouvel ordre mondial sera peut-être assaini... mais 30 ans de présence d'Amnistie n'ont pas éliminé les tortionnaires et violations des droits!

Clément Trudel

Liberté de parole pour qui?

En cinq ans, l'administration Clinton entend économiser 644 millions de dollars en réduisant l'importance de deux stations de radio diffusant depuis Munich (*Voice of America* et *Radio Liberty*). Bien fait, dit le *New York Times* à propos de médias hérités de la Guerre froide et financés en sous-main par la CIA.

Au Portugal vient d'apparaître une quatrième chaîne de télévision organisée par l'Église catholique. TVI (Télévision indépendante) entend afficher des orientations «humanistes et chrétiennes.» En pratique, cette chaîne, note la correspondante du journal *Le Monde* à Lisbonne, «refuse le sexe et la violence gratuite».

Récemment, on apprenait que dans trois États du Sud du Brésil, le pouvoir entendait sévir contre des radios qui prônent le séparatisme et favorisent la proclamation d'une République indépendante des Pampas.

À qui doit-on donner la pa-

role? Sous quelles conditions? Tous les pouvoirs cherchent, plus ou moins intelligemment, à embrigader l'information, à déverser leurs info-cassettes sur le public. La palme, dans cet effort pour enrégimenter les voix en désaccord avec le pouvoir, va à la Turquie, selon un dossier que publiait *Le Monde* en avril (Nicole Pope: *Le grand silence des radios et télévisions privées de Turquie: les scellés ou le chaos?*). L'enjeu est de taille, car environ 700 radios et 80 télévisions privées sont interdites depuis le 2 avril. Censure qui intervient quatre ans après les premiers efforts visant à créer une concurrence à la télévision d'État. Vint, il y a moins d'un an, l'irruption des radios privées. On attendait une nouvelle loi, question de mise à jour par rapport à l'ancien paysage audiovisuel. C'est plutôt une matraque qui est entrée en action contre ces ondes qui font vraiment des vagues. C.T.

Secrets à l'infini

Qui connaît Steven Garfinkel? Clinton vient de lui confier la tâche d'accélérer la déclassification de documents considérés comme secrets. Il pourra peut-être un jour satisfaire les curieux qui cherchent l'autre version des documents «déclassifiés» par Moscou à même les archives du KGB (sur l'invasion de l'Afghanistan, notamment). Le groupe de travail que dirige Garfinkel comprend des membres de 22 organisations américaines férues de secrets. «Le secret permet de laisser cachées les erreurs» dit le sénateur démocrate Daniel Patrick Moynihan qui aurait préféré une commission indépendante. Un échantillon de l'ampleur de la face cachée est donné du fait que pour la seule année 1992, près de six millions de documents «classifiés» provenaient du Pentagone, de la CIA, du Département d'État et de la Maison Blanche. C.T.

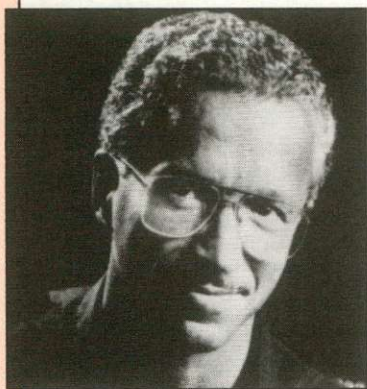


Festival international de jazz de Montréal: le choix de nos chroniqueurs

Dans les annales musicales de Montréal, on notera certainement la journée du 11 mai 1993 comme une journée exceptionnelle. Sur le coup de midi, la direction du Festival international de jazz de Montréal a dévoilé, au Spectrum, la programmation de sa 14e édition, alors que le soir même, Mikis Théodorakis, 68 ans, a dirigé un orchestre et un chœur de 130 personnes à la basilique Notre-Dame. Sa troisième symphonie se révèle être un alliage de musiques ancestrales, classiques, européennes, modernes et s'inspirant même de la tragédie grecque. Mais arrêtons là cet envol, redescendons sur terre et revenons-en à nos chats...

Keith Jarret, Gary Peacock et Jack DeJohnette

Année du saxo ou non, nous nous rabattons sur des standards. Et comme le jazz ne se renouvelle pas, aussi bien choisir des musiciens brillants. À ce chapitre, le trio formé de Keith Jarret au



Keith Jarret

piano, Gary Peacock à la basse et Jack DeJohnette à la batterie est, selon nous, le plus solide de tous les groupes invités au Festival international de jazz. Rappelons qu'ils ont tous joué avec le maître: Miles Davis. Le 3 juillet, à 20h30, à la salle Wilfrid-Pelletier.

Mike Stern Trio

Mike Stern a aussi joué le temps de deux disques avec Miles Davis. C'était en 1980 et en 1981. L'album double *We Want Miles*, enregistré en spectacle, nous présentait un musicien à la guitare disons plutôt pesante. Un musicien qui ne détestait pas faire dans le rock. Et dans les standards, qu'est-ce que ça donnera? Pour en avoir une idée nous courons de ce pas acheter son dernier album, *Standards and Others Songs*. Belle surprise, Stern sera accompagné par Alain Caron (UZEB) à la basse. C'est le 4 juillet, à 18 heures, au Spectrum.

Herbie Hancock Trio

Après avoir été de l'un des meilleurs quintettes de tous les temps avec Miles Davis dans les années 60, le pianiste Herbie Hancock a fait dans le techno-pop imbuvable. Aventure malheureuse, voire périlleuse, dont il est heureusement sorti. Il sera à Montréal au sein d'un trio acoustique. Très bon choix pour le spectacle d'ouverture. Le premier juillet, à 20h30, à la salle Wilfrid-Pelletier.

Dirty Dozen Brass Band et Coleman

À ne pas manquer, le Dirty Dozen Brass Band de la Nouvelle-Orléans qui envahira la scène du Gesù, le 5 juillet, à 22h30, pour y interpréter la musique du pianiste Jelly Roll Morton. À l'époque, le pianiste Morton faisait connaître son oeuvre dans les maisons closes du red light de la Ville des Saints. Le Dirty Dozen Brass Band redonne adéquatement vie à sa musique grâce à une touche mu-

sicale qui tient de la tradition des fanfares de la Nouvelle-Orléans et de la musique moderne.

Également à surveiller, le saxophoniste Steve Coleman. C'est du free jazz. Et c'est le 2 juillet, à 22h30, au Gesù. Plus tôt, dans la même soirée, et toujours au Gesù, en solo, le pianiste cubain

Gonzalo Rubalcaba. Histoire de faire une découverte.

P.S. 1993, l'année du saxo ou du chat? Pour notre part, ces choix se veulent principalement un hommage au *cat des cats*: Miles Davis, le plus grand d'entre tous.

Michel Crête
et Louis-Serge Houle

Espions, indicateurs, agents infiltrés, saboteurs, meilleurs vœux!

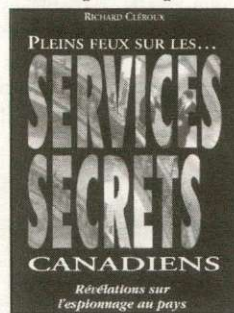
Pleins feux sur les... Services secrets canadiens

Richard Cléroux

Les Éditions de l'Homme

1993, 496 pages

Depuis l'épisode Marc-André Boivin, vécu avec



douleur par plusieurs militantes et militants de la CSN, on a dû se faire à l'idée qu'un voisin, voire un camarade, pouvait être un agent des services occultes les moins nobles, ceux justement par lesquels les États assoient leurs pouvoirs.

Et quand on annonce à grand renforts de publicité la publication d'une brique rédigée par un journaliste qui a

conquis dans d'autres secteurs ses lettres de noblesse, on ne peut qu'être intéressé à voir de quoi il en retourne.

Ne courez pas à la librairie la plus proche. Vous trouverez facilement à dépenser à meilleur escient les 30 dollars demandés pour ce livre.

La couleur est donnée dans la phrase qui apparaît en exergue: *Aux hommes et aux femmes du SCRS*. L'auteur n'est pas loin, en effet, de faire des héros de ces agents de la GRC et du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) qui, malgré souvent la lâcheté des politiciens, n'en persistent pas moins à vouloir sauver le pays, y compris en ayant recours au vol, au chantage et autres actes criminels. Pour un agent Samson pris la main dans la bombe, ils sont des centaines à avoir impunément bafoué le fonctionnement démocratique de la société canadienne, sous prétexte la plupart du temps de la sauver des méchants séparatistes. Les Donald McCleery, Laurent Hugo, John Starnes et autres sont toujours considérés comme des citoyens modèles.

De fait, ce qui manque le plus à ce livre à peu près totalement dénué de sens critique, c'est la date à laquelle on pourra assister au dévoilement du monument érigé en l'honneur de ces personnes qui ont fait profession de n'en point avoir!

Michel Rioux

Une hypothèse privilégiée

Le mardi 11 mai, en page cinq, le *Journal de Québec* titrait sur six colonnes (la page en compte 7): «Près d'un million \$ de dégâts, Incendie de 2 édifices en construction à Sainte-Foy, Les syndiqués de la construction pointés du doigt».

Un peu moins explicite, le même jour, *Le Soleil* publiait sur une colonne: «Condos rasés: le décret pointé du doigt». Mais il consacrait à la nouvelle la plus grande partie de sa page 2. Un premier titre sur toute la largeur de la page: «L'Association des entrepreneurs prudents sur la cause des incendies, "Il n'y a pas de lien à faire avec les négociations". Un second: "Le promoteur Gilbert est une cible de choix".

Le contenu de l'information, dans les deux journaux, était presque identique. Le *Journal de Québec* commençait ainsi sa nouvelle: «Les travailleurs syndiqués de la construction sont pointés du doigt comme possibles responsables des incendies survenus, dans la nuit d'hier, sur deux chantiers de Sainte-Foy, mais les syndicats rejettent du revers de la main ces allégations».

Le Soleil, un peu plus prudent, du moins en page une, écrivait: «La police n'écarte pas l'hypothèse que des travailleurs de la construction aient allumé les deux incendies qui ont éclaté en l'espace de 90 minutes, hier, sur des chantiers de Pointe-Sainte-Foy».

Dès le deuxième paragraphe, *Le Soleil* soulignait cependant: «Le lieutenant Jacques-André Leclerc a indiqué hier que ce peut tout aussi bien être un pyromane, un vandale, un travailleur frustré agissant seul ou un groupe organisé...»

Dans le *Journal* on faisait

dire à la même source policière: «Ce sont deux incendies très suspects» a précisé M. Leclerc. Selon ce dernier, l'hypothèse qu'il puisse s'agir d'incendies allumés par des travailleurs de la construction mécontents est à l'étude par les enquêteurs «comme d'autres hypothèses aussi.»

Et alors? Tout incendie est suspect. En ce sens qu'il a une cause. Et toutes les hypothèses sont envisagées et envisageables au stade d'une enquête. Sans doute, aussi, et pourquoi pas?, celle voulant que les entrepreneurs aient pu mettre le feu eux-mêmes pour toucher des assurances.

Un enquêteur ne doit donc «écarter» aucune hypothèse. Et, bien sûr, à supposer que ce ne soit pas accidentel, la liste des suspects est toujours très longue. Être suspect, à ce stade, ne signifie rien de plus que le fait qu'une enquête est en cours.

Le reste, jusqu'à preuve du contraire, est pure spéculation et procès d'intention et n'a rien à voir avec de la véritable information.

Le plus drôle dans cette affaire c'est que, dès le lendemain, un des entrepreneurs annonçait à la radio que les dommages étaient minimes et n'affectaient en rien son calendrier de livraison des condos aux éventuels acheteurs.

Jacques Guay

AUDIENCES SUR LE PROJET DE LOI 86...



Rase-mottes

Tango, un film de Patrice Leconte, avec Richard Bohringer, Thierry Lhermitte, Philippe Noiret, Jean Rochefort, Miou-Miou, Carole Bouquet et Judith Godrèche.

Vincent, pilote publicitaire ayant le vertige, sait que sa femme le trompe. Il décide de s'en débarrasser et de tuer son amant. Cette partie du film, tournée à la manière d'un clin d'oeil à Hitchcock, nous embarque d'emblée.

Paul trompe régulièrement sa femme Marie, qui décide de le laisser tomber.

L'oncle de Paul, un vieux juge dit «l'élégant», a décidé de vivre seul avec sa chatte, parce qu'il trouve les femmes invivables, et de s'adonner à la masturbation.

Jusqu'à là, tout allait bien et Patrice Leconte aurait pu faire avec chacun de ces personnages un film intéressant. Avec *Monsieur Hire* et *Le mari de la coiffeuse*, il est devenu un cinéaste d'atmosphère, intimiste. Les quelques scènes du juge seul avec sa chatte sont parfaites.

Dès la rencontre de ces trois personnages, cependant, rien ne va plus. Après avoir acquitté Vincent, le juge convainc Paul d'embaucher ce dernier pour tuer sa femme. S'amorce alors un «road-movie» à la recherche de Marie, pour la tuer. Le film devient verbeux, ça ne fonctionne pas, on ne rit pas. On sent beaucoup de références aux Blier d'il y a quinze ans, avec l'humour en moins.

Durant cette interminable seconde partie, qui prend des allures de film à sketches, surgissent deux îlots de fraîcheur: les scènes avec Godrèche et Bouquet, parce qu'au-delà des propos machos de nos protagonistes, elles sortent gagnantes de ces situations.

Leconte, dont le *Tango* a reçu un mauvais accueil en France, espère que les Québécois verront les autres niveaux d'humour de son film. Il se trompe. En retournant à la comédie, et en y retournant par la même porte qu'il avait empruntée avec *Les bronzés*, Leconte fait comme Vincent, le pilote de son film qui ne veut pas voler en hauteur parce qu'il a le vertige; il fait du rase-mottes.

Le Québec avait apprécié et salué sa sortie du gouffre depuis *Tandem*. Espérons qu'il saura reprendre l'altitude que nous lui avons reconnue et à laquelle il avait commencé à nous habituer.

Michel Tremblay.



GINÉMA



La petite histoire d'une résistance

Dans les années 30 et 40, des mineurs de Saint-Rémi d'Amherst, petite localité du nord-ouest de Montréal, crevaient, même jeunes, de silicose, maladie pulmonaire causée par la poussière de silice. Un tableau de 46 ouvriers défunts, morts de silicose de 1935 à 1947, révèle des âges comme 33, 42, 55, 60, mais même 24 et 22. «Sacrifiés à la stupidité humaine», lit-on, en exergue, sur le tableau.

J'ai retrouvé ces faits dans un numéro de *Relations*, revue des Pères jésuites, paru en mars 1948. Le comité de la revue, tous des prêtres, avait décidé de publier, dans ce numéro spécial, l'enquête d'un certain Burton Ledoux, vingt grandes pages de texte dans lesquelles l'auteur étalait au grand jour ce scandale industriel. Ce fut une bombe.

L'enquête était dévastatrice. Elle révélait des faits: conditions insalubres de travail, salaires de famine, conséquences sociales de toutes sortes. Elle exposait les responsabilités du capital, du gouvernement, des professions médicale et juridique. Une bombe, quoi!

Les Jésuites de *Relations* exprimaient au surplus leur sympathie, leur solidarité. C'était le bouquet; on le verra.

En janvier 1949, Ledoux récidive. Il publie, dans *Le Devoir* cette fois, sur plusieurs pages, une étude intitulée: «L'amiantose à East Broughton. Un village de 3000 âmes étouffe dans la poussière». L'amiante, un silicate, provoque l'amiantose, une maladie semblable à la silicose.

Peu de temps après, la grève de 5000 mineurs de l'amiante éclata. On imagine le climat! On imagine les réactions du pouvoir!

Gérard Pelletier,
Fernand Dumont, Jean

Gérin-Lajoie, Pierre Elliott Trudeau et d'autres collaborateurs ont publié, en 1956, *La grève de l'amiante*, ouvrage passionnant, devenu introuvable même dans sa deuxième édition, et que je vous recommande si vous pouvez mettre la main dessus. Y est racontée et commentée cette page retentissante de l'histoire du Québec.

Une confiance du Père Bernier

Qu'est-ce qui m'amène à rappeler ces faits? Le désir de consacrer cette chronique cette fois à l'histoire, mais à cause d'un simple hasard. En classant de la correspondance, l'autre jour, je retrouve, datée de 1970, une lettre du P. Bernier, qui avait été mon professeur de lettres et d'histoire au collège, avant la guerre. Bernier était un homme tout à fait remarquable. Il avait été un professeur extraordinaire, sorte de poète lui-même, type fort doué, grand orateur au surplus.

Quel rapport? Eh bien, Bernier, Jésuite, était, en 1948, secrétaire de la rédaction de *Relations*. Il fut, avec ses collègues, responsable de la publication de la fameuse enquête sur Saint-Rémi d'Amherst.

De fortes pressions politiques s'exercèrent sans doute. Les autorités jésuites voulurent obliger Bernier et ses collègues à se rétracter. Les Jésuites font vœu d'obéissance. Ils refusèrent néanmoins. C'était pour eux une question de conscience.

En juillet 1948, *Relations* s'exécuta,

mais sans eux. Le supérieur de la maison Bellarmin signa cette inqualifiable volte-face.

L'incident m'est raconté dans la lettre de 1970 par le P. Bernier: «Tous les membres de l'équipe de Relations d'alors, nous avons refusé de signer l'infamante rétractation. C'est le supérieur de la maison, totalement ignorant de la question, qui signa l'affligeant document. Toujours est-il que dans les mois qui suivirent, nous avons été expédiés aux quatre coins du pays. Et c'est ainsi que ma carrière sociale fut, pour ainsi dire, brisée avant de commencer».

Duplessis et les compagnies avaient le bras long!



Des Corn Flakes avec ça?

Un collègue me rappelait récemment que c'est le sixième jour que Dieu créa l'homme. «On sent la fatigue...», précisait-il.

Cela se sent quand on écoute Daniel Johnson Jr expliquer froidement qu'il est prêt à tout saccager pour avoir raison d'exiger que les employé-es des secteurs public et parapublic prennent trois jours de congés à leurs frais. Cela s'appelle vouloir le bien du monde. À tout prix.

On le constate aussi quand, par exemple, Brian Mulroney atterrit à la sauvette à l'aéroport de Saint-Hubert, en revenant d'Europe, pour être sûr de ne pas rencontrer de journalistes, histoire de ne pas avoir à expliquer ce qu'il est allé faire à Moscou, à Bonn, à Paris et à Londres, aux frais d'une princesse qui se trouve être vous et moi, en l'occurrence.

Ou encore quand il devient visible qu'il a fallu que ses amis s'y mettent à 22 pour convaincre Joe Clark qu'il n'avait plus de vocation nationale et que, contrairement à ce dont il était convaincu au plus profond de lui-même, le peuple n'avait pas besoin de lui pour passer l'été.

Ou bien quand le président de l'Union des municipalités du Québec, M. Ulric Blackburn, ci-devant maire de Chicoutimi, se plaint de ce que le gouvernement n'ait pas tout simplement imposé lui-même un gel de deux ans aux employé-es des municipalités, préférant prêter sa matraque aux maires. Ce qui ne leur permet pas de parler des deux côtés de la bouche en même temps, en expliquant à leurs employés que, vous savez, si cela n'avait été que de nous, on ne vous aurait pas gelés, mais que, c'est le gouvernement, vous comprenez... Bel exemple de courage politique, une denrée plutôt rare aujourd'hui.

Ou quand, pour reprendre une expression utilisée récemment par Gérald Larose, on voit Robert Bourassa se conduire en mauvais locataire, brisant murs et meubles avant de quitter la place.



Ou enfin quand, avec une onction qui n'arrive pas à masquer sa sournoiserie, le ministre pourtant responsable de la francisation s'attaque à l'ensemble de la Charte de la langue française, ouvre toute la place à l'anglais en tentant de faire croire qu'il vole au secours de la langue française.

Mais c'est quand on a toutes les raisons de désespérer de la nature humaine que, parfois, on aperçoit un mince rayon de lumière.

S'il y a quelque chose, cela rassure. Constaté, par exemple, de ne pas être seul, en ces jours particulièrement difficiles, à trouver plutôt incongru qu'à ce moment précis de notre histoire, on soutienne au parti libéral que le principal problème auquel est confrontée la société québécoise, c'est de faire plus de place à l'anglais!

Le politicologue Daniel Latouche l'exprimait ainsi dans *Le Devoir*: «Écouter le ministre Ryan expliquer pourquoi la protection du français passe par la généralisation des affiches anglaises, l'immersion anglaise à l'école française, la disparition de l'Office de la langue française, la publicité anglaise, les pancartes anglaises sur les ponts-bridges, la traduction simultanée, les emplois réservés aux anglophones, le papier officiel en anglais, les raisons sociales en anglais. Curieuse langue que ce français qui a besoin de l'anglais pour se développer...».

Après l'assemblée publique à Montréal, le 10 mai, on a pu voir s'étaler un certain mépris des beaux esprits des beaux quartiers à l'égard du petit peuple des quartiers populaires: par exemple, madame Lysiane Gagnon, dans *La Presse*. Par exemple, monsieur Richard Martineau, dans *Voir*. Qui font tous les deux partie, bien sûr, comme l'explique Latouche, «des élites du nouveau Québec, de ce Québec tolérant, confiant en lui-même, capable de faire la part des choses...».

Et dire qu'au moment où le Québec français est en passe de devenir une province franco-anglaise sous la gouverne de M. Ryan, à Flin Flon, au Manitoba, on ne digère toujours par les *Corn Flakes* quand ils sont versés côté français de l'étiquette...

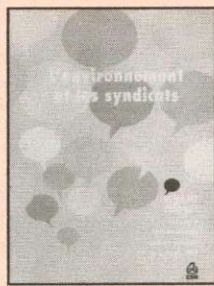
Du nouveau à la librairie CSN



Le procès-verbal du 56e Congrès «Assez! relançons le progrès»

tenu en mai 92 est maintenant disponible au coût de \$10.00. Prenez note que le rapport du Comité exécutif est reproduit intégralement et que le rapport des finances y est contenu partiellement.

(Frais de poste et manutention: \$3.70)



«L'environnement et les syndicats, actes du Colloque tenu par la CSN -novembre 91»

Sous ce thème, environnementalistes et syndicalistes se demandent comment, en moins de 75 ans, on a ruiné ce que la nature avait fait pendant des millions d'années. Nous réalisons que nous pouvons prendre notre destin en main et protéger à la fois nos emplois et l'environnement.

(\$8.00 + \$3.20 poste et manutention)



«Conjoncture et tendances économiques 1993»

Depuis 1992, l'activité économique se traduit-elle par une reprise avortée et de stagnation?

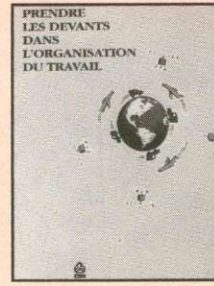
Les politiques, monétaire et budgétaire, étranglent-elles l'économie?

Pour un peu de lumière sur le portrait économique, investissez \$2.00 (+\$3.20 poste et manutention).



«Guide syndical et juridique pour l'application de la politique contre le harcèlement sexuel»

Un outil indispensable pour les syndicats désireux de faire évoluer leurs membres dans des milieux de travail de plus en plus sains et exempts de toute discrimination. (\$10.00 + \$3.20 poste et manutention)



«Allocation de Gérald Larose au Congrès de mai 1992 sur l'organisation du travail»

Cette cassette vidéo est disponible au coût de \$20.00 (+ \$3.20 poste et manutention).



«Secrétaire demandé-e»

Un regard limpide et inquiet sur des thèmes tels: l'organisation du travail, la surcharge de travail, la santé, la formation, la vie professionnelle et vie privée. Un document fort bien fait et bien présenté.

(Gratuit)

Bon de commande

Je désire _____ exemplaires des documents suivants

Nom _____ Code Postal _____ Tél _____

Adresse _____ Nom du syndicat _____

Ville _____

Retourner
au centre de
documentation
CSN,
1601 de Lorimier,
Montréal
H2K 4M5
(514-598-2150 •
Fax:
514-598-2089)